



PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE

Formation Taxi Initiale

RS5635 - Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Organisme	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr
SIRET	90096880100010
NDA	11930882293
Document	Programme externe remis aux candidats, financeurs, partenaires, entreprises et auditeurs

Document conçu pour répondre aux attendus d'information préalable Qualiopi : objectifs, prérequis, durée, modalités, contenu, suivi, évaluations, accessibilité, certification, indicateurs, financement et contacts.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

1. Présentation de la formation

La formation Taxi Initiale de TDL Formation prépare les candidats à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi. Elle vise l'acquisition des connaissances théoriques et des compétences pratiques nécessaires pour exercer l'activité de chauffeur de taxi dans le respect de la réglementation du transport public particulier de personnes, de la sécurité routière, de la relation client et des règles de facturation.

Le parcours comprend une préparation aux épreuves théoriques d'admissibilité et à l'épreuve pratique d'admission, avec des mises en situation professionnelles, des exercices, des QCM/QRC et des entraînements à la conduite professionnelle taxi.

2. Informations générales

Intitulé	Formation Taxi Initiale
Code RS	RS5635
Certification visée	Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi
Niveau visé	Sans niveau spécifique - Répertoire spécifique
Certificateur	Ministère chargé des transports
Organisateur de l'examen	Chambre de Métiers et de l'Artisanat compétente
Échéance de l'enregistrement	31/12/2026
Modalité pédagogique	Présentiel
Objectif général	Préparation à l'examen taxi et à l'exercice professionnel

Les informations relatives à la certification sont issues de la fiche officielle France Compétences RS5635 et du référentiel de l'examen taxi en vigueur lors de la préparation du présent document.

3. Objectifs de la formation

- Préparer les candidats au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.
- Maîtriser la réglementation du transport public particulier de personnes (T3P).
- Comprendre les obligations du conducteur, du véhicule et de l'activité taxi.
- Identifier les règles de sécurité routière, de conduite rationnelle et d'éco-conduite.
- Développer les compétences nécessaires à la prise en charge des passagers et de leurs bagages.
- Adopter une posture professionnelle, courtoise, discrète et adaptée à la clientèle.
- Construire un itinéraire pertinent en tenant compte du territoire, du trafic et des attentes du client.
- Utiliser les équipements spécifiques taxi : taximètre, dispositif lumineux, imprimante, horodateur et TPE.
- Calculer le prix d'une course, établir une facture et procéder à l'encaissement.
- Se préparer aux épreuves théoriques d'admissibilité et à l'épreuve pratique d'admission.

4. Public visé et prérequis

Public visé

- Tous publics souhaitant exercer la profession de chauffeur de taxi.
- Demandeurs d'emploi, salariés en reconversion ou personnes ayant un projet de création d'activité taxi.
- Candidats souhaitant obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi après réussite à l'examen.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Prérequis

- Être titulaire du permis B en cours de validité et hors période probatoire.
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice de la profession, notamment au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- Disposer d'un projet professionnel cohérent avec l'activité taxi.
- Fournir les pièces exigées pour l'inscription à l'examen et/ou la demande de carte professionnelle selon les procédures de la CMA et de la préfecture : pièce d'identité, permis, justificatif de domicile, photo, aptitude médicale, etc.

Un positionnement initial est réalisé avant l'entrée en formation afin d'évaluer le niveau du candidat, ses besoins, sa motivation et les éventuelles adaptations nécessaires.

5. Durée, rythme et modalités d'accès

Durée en centre	50 heures
Durée indicative	7 jours de formation
Rythme indicatif	50 h de formation réparties sur deux semaines.
Lieu de formation	TDL Formation - 59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Effectif indicatif	Groupe limité afin de favoriser l'accompagnement individualisé
Admission	Après entretien, positionnement initial et validation du dossier
Entrées / sorties	À dates fixes selon les sessions planifiées
Délai d'accès	Selon dates de session, financement mobilisé et complétude du dossier

La durée et l'organisation peuvent être adaptées selon le profil du candidat, son positionnement initial, ses disponibilités et les contraintes liées au financement mobilisé.

6. Progression pédagogique et contenu de la formation

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 1 - Cadre professionnel et réglementation T3P	Réglementation du transport public particulier de personnes ; rôles des taxis, VTC et véhicules motorisés à deux ou trois roues ; obligations du conducteur ; conditions d'accès et d'exercice ; organismes administratifs et professionnels ; documents à présenter lors des contrôles.
Module 2 - Sécurité routière et conduite rationnelle	Code de la route, signalisation, priorités, comportement du conducteur, ceinture de sécurité, voies dédiées ; risques liés à l'alcool, aux stupéfiants, aux médicaments, au stress et à la fatigue ; entretien du véhicule, visite technique, constat amiable et conduite à tenir en cas d'accident.
Module 3 - Gestion, comptabilité et développement commercial	Principes de base de gestion et de comptabilité ; charges fixes et variables ; coût de revient, résultat, bénéfice, seuil de rentabilité ; amortissement ; formes juridiques d'exploitation ; régimes sociaux et fiscaux ; formalités déclaratives ; développement commercial de l'activité taxi.
Module 4 - Français professionnel et anglais A2	Compréhension de documents liés à l'activité de transport ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Module	Objectifs et contenus principaux
	expression professionnelle en français : accueil, demande client, confort, conversation neutre et courtoise, prise de congé ; anglais niveau A2 appliqué à l'accueil, aux demandes simples et à la relation client.
Module 5 - Réglementation taxi et connaissance du territoire	Réglementation nationale spécifique taxi ; réglementation locale ; territoire d'exercice, principaux axes, sites, bâtiments publics, gares, hôpitaux et points d'intérêt ; règles de détaxation TICPE, taxe de stationnement et activités complémentaires ouvertes aux taxis.
Module 6 - Relation client et qualité de service	Tenue et présentation professionnelle ; attitudes adaptées ; accueil des personnes à mobilité réduite ; discrétion, courtoisie et respect ; prise en charge et dépose du client ; confort durant le parcours ; gestion des bagages et qualité de l'expérience client.
Module 7 - Parcours, accompagnement touristique et facturation	Construction d'un itinéraire adapté ; utilisation du GPS, du plan et de la carte routière ; adaptation aux difficultés imprévues ; délivrance d'informations touristiques et pratiques ; calcul du prix d'une course, facturation et encaissement.
Module 8 - Épreuve pratique et équipements spécifiques taxi	Mises en situation de conduite professionnelle ; préparation et réalisation du parcours ; sécurité, souplesse de conduite et respect du code de la route ; utilisation du taximètre, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante et terminal de paiement électronique ; simulations d'examen.

7. Méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés.
- Exercices pratiques et entraînements progressifs.
- QCM, QRC, quiz et corrections commentées.
- Études de cas concrets liés à l'activité taxi.
- Mises en situation professionnelles et simulations d'épreuve.
- Travaux individuels et collectifs.
- Entraînement à l'oral, à la relation client et aux situations de conduite professionnelle.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation dédiée et équipée.
- Tableau, écran ou vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques papier et numériques.
- Documents d'entraînement, fiches de révision, QCM et QRC.
- Taximètre, terminal de paiement électronique et supports d'utilisation des équipements taxi.
- Véhicule adapté aux entraînements pratiques selon l'organisation de la session.
- Grilles d'évaluation et outils de suivi pédagogique.

8. Modalités de suivi et d'accompagnement

- Feuilles d'émargement et suivi de l'assiduité.
- Suivi administratif du dossier candidat.
- Positionnement initial avant l'entrée en formation.
- Accompagnement pédagogique individualisé selon les besoins identifiés.
- Bilans intermédiaires et conseils de progression.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

- Entraînements réguliers aux épreuves théoriques et pratiques.
- Accompagnement à la préparation de l'examen organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

L'équipe de TDL Formation accompagne le candidat dans son parcours de préparation, dans la compréhension des attentes de l'examen et dans l'amélioration progressive de ses compétences professionnelles.

9. Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de mesurer la progression du candidat et d'adapter l'accompagnement pédagogique.

- Test de positionnement initial.
- QCM et QRC de connaissances.
- Questions orales et écrites.
- Exercices pratiques en lien avec l'activité taxi.
- Mises en situation professionnelles.
- Évaluations formatives régulières.
- Simulations d'épreuves théoriques et pratiques.
- Bilan final des acquis et conseils avant présentation à l'examen.

10. Certification visée et compétences évaluées

La formation prépare à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - RS5635. La réussite à l'examen permet au candidat d'engager les démarches de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi auprès de l'autorité compétente.

Modalités de certification

- Épreuves théoriques d'admissibilité composées de QCM et de QRC.
- Épreuves de tronc commun : réglementation T3P, sécurité routière, gestion, français et anglais.
- Épreuves spécifiques taxi : connaissance du territoire, réglementation locale et réglementation nationale spécifique taxi.
- Épreuve pratique d'admission sous forme de mise en situation de réalisation d'une course taxi.
- Évaluation de la conduite, de la sécurité, de la relation client, du parcours, de la facturation et de l'utilisation des équipements spécifiques taxi.

Domaine évalué	Compétences visées
Compétences théoriques	Réglementation T3P, sécurité routière, gestion, français, anglais, réglementation nationale taxi, réglementation locale et connaissance du territoire.
Compétences pratiques	Conduite professionnelle, sécurité, souplesse, prise en charge du client, construction du parcours, informations touristiques, facturation, paiement et équipements spécifiques taxi.

La validation partielle n'est pas prévue pour cette habilitation. Les modalités exactes d'inscription, de convocation et de jury relèvent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat compétente.

11. Débouchés professionnels et poursuites possibles

- Conducteur de taxi salarié.
- Conducteur de taxi artisan ou indépendant après obtention des autorisations nécessaires.
- Exploitant taxi selon le projet professionnel et la réglementation applicable.
- Activités complémentaires autorisées aux taxis, selon conditions réglementaires.

Après obtention de la carte professionnelle, le conducteur peut exercer dans le respect des règles propres à son territoire, à son mode d'exploitation et aux obligations de formation continue.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

12. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude des besoins spécifiques du candidat. Un référent handicap est désigné afin d'accueillir le candidat, d'analyser ses besoins, de proposer des adaptations pédagogiques ou organisationnelles et d'orienter vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

- Adaptation possible des supports pédagogiques.
- Adaptation du rythme ou de l'organisation, lorsque cela est compatible avec les exigences de la formation et de l'examen.
- Aménagement pédagogique selon les besoins identifiés.
- Suivi individualisé pendant le parcours.
- Orientation vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.

13. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des intervenants disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines du transport public particulier de personnes, de la conduite, de la réglementation taxi, de la gestion, de la relation client ou de l'accompagnement pédagogique.

- Un responsable pédagogique.
- Des formateurs spécialisés dans le transport T3P et l'activité taxi.
- Un référent handicap.
- Un référent administratif chargé du suivi des dossiers.
- Un interlocuteur chargé de l'accompagnement des candidats jusqu'à l'examen.

14. Indicateurs de résultats et démarche qualité

Les indicateurs de résultats sont suivis et actualisés régulièrement dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Ils permettent d'évaluer la qualité de la formation, l'assiduité des candidats, leur présentation à l'examen et leur réussite au parcours taxi.

- Taux de réussite à l'examen taxi : 95 %.
- Taux de satisfaction des apprenants : 92 %.
- Taux d'abandon : 1 %.
- Taux d'interruption en cours de formation : 1 %.
- Nombre de candidats formés : 1 900 candidats.
- Taux de présentation à l'examen : 98 %.
- Taux d'obtention de la carte professionnelle lorsque l'information est disponible : 95 %.

Les réclamations sont enregistrées, analysées et traitées. Les retours des apprenants, des formateurs, des partenaires et des financeurs sont utilisés pour définir les actions d'amélioration.

15. Tarif, financement et contact

Le tarif dépend du statut du candidat, de la durée du parcours et du mode de financement. Une proposition de prise en charge, un devis ou les éléments financiers adaptés sont transmis avant l'entrée en formation.

- Tarif indicatif : 1 490 € TTC.
- Financement CPF selon éligibilité du dossier.
- Financement France Travail selon étude du dossier.
- Financement entreprise ou OPCO selon situation.
- Financement personnel avec possibilité d'échelonnement selon accord préalable.

Contact	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Email

contact@tdl-formation.fr

Version du document : 27/05/2026 - Programme externe Qualiopi / Formation Taxi Initiale.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE